



Courrier aux partenaires de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans les domaines de la connaissance, de l'aménagement et du logement

Lyon le 16 janvier 2020,

Mesdames, Messieurs,

Les préoccupations de nos concitoyens sur le dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité et l'urgence en matière d'écologie, de logement, de transports, et de prévention des risques naturels et technologiques, sont considérables et grandissantes. Ce sont sur ces enjeux sociaux et sociétaux majeurs que la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes et vos structures travaillent au quotidien avec une détermination et un engagement toujours plus grands.

Pour autant, entre 2013 et 2019, 9 000 emplois ont déjà été supprimés au sein du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales¹ (ministères de rattachement des DREAL). Et des baisses drastiques d'effectifs, qui conduiraient irrémédiablement à un abandon de missions, sont encore attendues à très court terme.

Ainsi, pour les domaines de l'aménagement, du logement et de la connaissance qui vous concernent directement, sachez que Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a demandé dans une instruction du 15 novembre 2019, à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, une diminution de plus de la moitié de ses effectifs en 2020.

Si tel est le cas, sachez que la DREAL ne sera plus en capacité d'assurer des missions sur lesquelles nous sommes mobilisés ensemble depuis plusieurs années, telles que la programmation des aides à la pierre, la mise en œuvre du plan logement d'abord et lutte contre le sans abris, la préservation de la ressource foncière, la revitalisation des centres, l'accompagnement du développement des ÉcoQuartiers et de l'aménagement durable des territoires, la connaissance des territoires, mais également le traitement et la mise à disposition de données (SIG). Avec la disparition programmée du « A » et du « L » de DREAL, la suppression de ces moyens aura pour conséquence directe le désengagement de l'État sur le portage de ces politiques.

Face à cette situation, et si vous en partagez le constat, nous vous invitons à vous exprimer à tous les niveaux par la voix de vos élus, de vos décideurs, de vos instances et de vos réseaux, pour dénoncer cet abandon et de facto les menaces qui pèsent sur les missions que nous portons ensemble.

Comptant sur votre soutien pour continuer d'accompagner collectivement les territoires, les projets et les citoyens, nous vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'assurance de notre considération.

L'Intersyndicale DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
(CGT-FO-Solidaires-UNSA)

¹ avis présenté au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur le projet de loi de finances pour 2019 (n° 1255) - tome III : écologie, développement et mobilité durables politiques de développement durable par Mme Mathilde Panot.